



Le ~~GR~~ Savoir

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 025

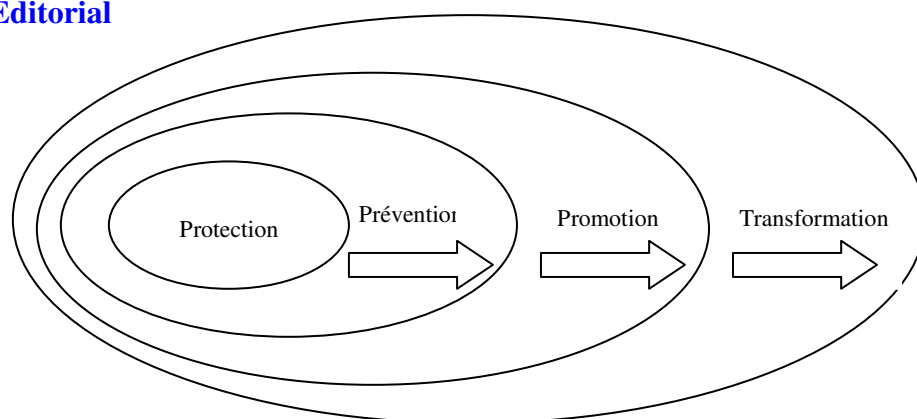
" Réfléchir à changer "

Janvier 2013

Emploi et protection sociale au Mali

François Koné

Editorial



Quatre grands acteurs (ménage, marché, Etat et société civile), agissent, en concertation ou de manière indépendante, pour former l'offre de protection sociale dont les composantes se distinguent selon les sources de financement, la finalité recherchée ou encore la nature des avantages. Justement, au regard de la finalité recherchée, le système de protection sociale a une vocation de protection, de prévention, de promotion et de transformation. La composante protectrice assure la protection contre la privation chronique ou transitoire. C'est l'ensemble

des mécanismes d'assurance sociale (assurances maladie, chômage, catastrophe). La composante préventive fournit divers services sociaux (autres que ceux de base) pour prévenir la privation. La composante promotive concerne les mesures de promotion des capacités par l'assistance (transferts en espèces, aide alimentaire) et la composante transformative est constituée de l'ensemble des mesures législatives et réglementaires d'équité sociale en vue d'un changement des politiques sociales et des comportements.

Massa Coulibaly

Introduction

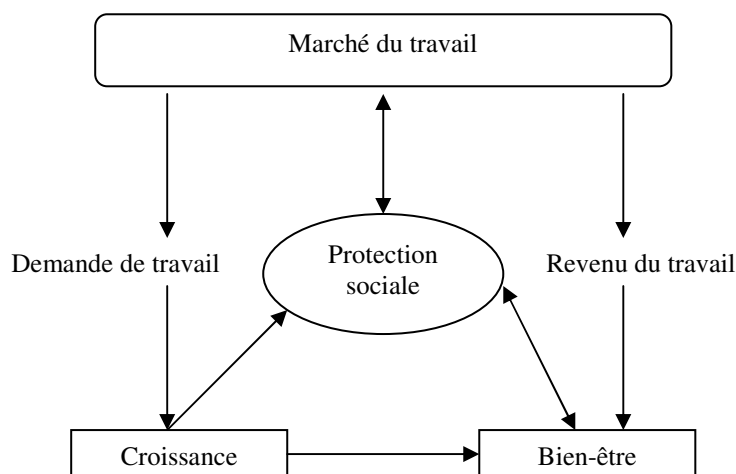
Depuis une quinzaine d'années, on constate un regain d'intérêt pour la protection sociale à la faveur notamment du Sommet mondial de Copenhague (1995) sur le développement social, de la crise financière asiatique de 1997 qui a mis à nu la vulnérabilité de beaucoup de ces pays, de l'apparition de nouveaux acteurs d'économie sociale (organisations paysannes, coopératives, syndicats, organisations confessionnelles) aux côtés des acteurs traditionnels que sont l'Etat et le privé. Aussi, est-elle désormais placée dans l'agenda international du fait de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du travail (OIT).

1. Approches de la protection sociale

Pour l'OIT, la protection sociale est un ensemble de mécanismes sont destinés à assurer l'accès aux soins de santé et protéger les bénéficiaires contre la réduction ou l'élimination des gains résultant de la maladie, de la maternité, des accidents de travail, des maladies professionnelles, du chômage, de l'invalidité, du troisième âge et de la mort. Du point de vue du PNUD, c'est un paquet d'interventions publiques, privées et communautaires en faveur de l'ensemble des ménages et individus pour prévenir, gérer et venir à bout d'un certain nombre de risques et de vulnérabilités. L'UNICEF la définit comme étant l'ensemble des prestations en faveur des individus et des ménages pour les aider à faire face au risque et à l'adversité et leur garantir un minimum de bien-être et de dignité durant la vie. Dans une approche dite "social risk management", la Banque mondiale conçoit la protection comme l'ensemble des actions visant à aider les individus et les communautés à mieux gérer les risques.

2. Les enjeux de la protection sociale

Les avantages accordés par la protection sociale peuvent influencer sur le comportement d'offre de travail qui, à son tour, a un lien avec d'une part la croissance économique et d'autre part la réduction des inégalités et le bien-être. Le lien avec la croissance passe par la quantité du facteur travail à utiliser dans la production et celui avec la promotion de l'égalité et le bien-être passe par le truchement du revenu du travail.



Liens protection sociale, marché du travail et croissance inclusive

La protection sociale peut contribuer à la détermination du temps effectif de travail, pour un emploi donné, et du niveau de mobilité entre différents emplois. Plus le montant des prestations est élevé et les conditions d'accès à ces prestations peu austères, plus la participation des actifs au marché du travail est faible. La protection sociale peut ainsi générer une trappe à inactivité et à pauvreté. Au Mali, que la rémunération de l'emploi privé formel soit en moyenne plus élevée que celle de l'emploi public, à niveau de qualification équivalent, la sécurité de l'emploi et la pension de retraite, dues à la protection sociale, amènent le travailleur à préférer l'emploi public. Dès lors, si la productivité est plus grande dans le secteur privé, il y aurait là une source d'inefficience qui contraint la croissance économique.

Concernant l'aspect réduction des inégalités, la protection sociale y contribue en garantissant un minimum de revenus et de bien-être aux plus démunis, à travers les diverses formes d'assistance sociale, et aux groupes sociaux défavorisés à travers des mesures de discrimination positive.

3. Niveaux de la protection sociale

Très peu de travailleurs ont accès aux prestations de la protection sociale au Mali. Si les fonctionnaires et assimilés peuvent être considérés comme étant intégralement protégés, ils ne représentent que 5% des actifs occupés. Seulement 4% des actifs bénéficient de congés payés ou de congés maladie. Des droits qu'on peut considérer comme fondamentaux tels que les primes INPS, sont rares (1.2%) et indiquent combien l'accès des actifs occupés à la protection sociale est limité (Tableau 1).

Tableau 1. Répartition des prestations de protection sociale (EPAM 2010)

	Effectif	% des actifs occupés
Allocation familiale	96 076	2.2
Avantage en espèces (logement, électricité, transport)	45 435	1.1
Primes de fin d'années	57 406	1.3
INPS et Autres primes	50 873	1.2
Participation aux bénéfices	131 373	3.0
Congés payés	178 820	4.1
Congés maladies	174 175	4.0
Contribution sociales payées par l'employeur	74 477	1.7
Service médical particulier	48 724	1.1
Avantage en nature (logement, électricité, transport)	21 850	0.5
Fonctionnaires et assimilés	210 444	4.9

En tenant compte de toute la population et pas seulement des actifs occupés, le taux de couverture serait bien plus bas et largement inférieur à ceux observés dans certains pays africains comme le Sénégal (20%), le Togo (20%), la côte d'Ivoire (10%), le Congo Brazzaville (15%) ou le Cameroun (10%).

Au titre des prestations, les plus de 4 millions d'actifs occupés reçoivent au total l'équivalent de 27 milliards de francs par an. En faisant une distinction entre les prestations incluses dans la rémunération déclarée et celles non incluses dans cette rémunération, la valeur annuelle totale de ces prestations est d'environ 16 milliards de francs cfa pour les premières et de 11

milliards de cfa pour les secondes. Cela équivaut à une moyenne d'un peu plus de 6 000 fcfa et un maximum de 11 millions par actif occupé et par an.

4. La distribution de la protection sociale

En moyenne, le taux de protection des femmes (3%) est plus faible que celui des hommes (6%). De même, un homme reçoit en moyenne 8 000 fcfa par an de prestations de protection sociale contre 3000 pour une femme. Pour 61% des actifs occupés, les hommes récupèrent 79% de la valeur totale des avantages accordés, contre 21% pour les 39% d'actifs féminins.

Plus le niveau d'éducation augmente plus la proportion des protégés augmente, passant de 2% pour les "sans niveau" à 49% pour le supérieur, 29% pour le secondaire et 5% pour le primaire. La couverture sociale des actifs occupés augmente en outre avec l'âge. Aussi, le taux de couverture sociale des 25-39 ans est-il le triple de celui des 15-24 ans. Ces résultats voudraient dire qu'on est moins regardant sur les conditions d'emploi en début de carrière pour ensuite exiger des conditions minimales en pleine vie active.

La quasi-totalité des actifs ruraux et des actifs du secteur informel moderne ne sont pas protégés. Même dans le secteur formel moderne, l'accès des actifs à la protection sociale reste encore problématique. En effet, plus de la moitié des actifs de ce secteur ne sont pas protégés (57%) bien que le service employeur soit formel.

La protection sociale a un lien positif avec le bien-être. La proportion de protégés parmi les travailleurs qui ont un "très bon" niveau (12%) est supérieure et de loin à la proportion de protégés dans les autres groupe de bien être, les rapports étant de 1/6, 1/4 et 1/3 respectivement par rapport aux niveaux de bien-être "très mauvais", "mauvais" et "bon". Comme pour la proportion de protégés, la répartition des montants de prestations sociales est très largement en faveur des travailleurs de "très bon" niveau de bien-être, 76% des montants de prestations sociales (25% des actifs) contre 7% aux "très mauvais" (pourtant 36% des actifs).

L'existence ou non d'une représentation des travailleurs (syndicat ou comité d'entreprise) est susceptible d'influer la fourniture de prestations sociales dans l'organisme employeur. La proportion de protégés est de 28% parmi les travailleurs des structures où il existe une représentation des travailleurs, contre 2% lorsque ce n'est pas le cas.

Les cadres moyens et assimilés sont les plus protégés de toutes les catégories de travailleurs avec 70% de protégés. Ils sont suivis des cadres supérieurs, plus de la moitié protégée, des employés, un peu plus du quart protégé, et des ouvriers avec moins d'un cinquième de protégés. Les travailleurs à leur propre compte, les associés et les apprentis ne sont quasiment jamais protégés.

Conclusions

L'analyse des données EPAM 2010 montre que l'accès des actifs occupés à la protection sociale est limité et inégalement réparti en défaveur des ouvriers, des analphabètes, des jeunes de 15-24 ans, des pauvres et quoique dans une moindre mesure des femmes, etc. Dans une perspective d'extension de la protection sociale, une attention particulière devra être accordée aux travailleurs informels, aux pauvres et aux femmes.